

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL n° 345/2016 - DEPLACEMENT DU MARCHE - PLACE DU LAMINOIR

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles, L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R 411-8°,

VU l'avis favorable des commerçants non sédentaires,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la fête de la musique le 21 juin 2016, il convient de modifier exceptionnellement l'emplacement du marché du mardi place Cabrol,

ARRETE

ARTICLE 1° - Pour faciliter l'organisation de la fête de la musique place Cabrol, la circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule sauf organisateurs sur la totalité de la place Cabrol le 21 juin 2016.

ARTICLE 2° - Le stationnement sera interdit le mardi 21 juin 2016 devant le Laminoir et l'ancien bâtiment de Sériparquet de 4h à 13h30 afin de permettre l'installation du marché.

ARTICLE 3°- La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 4° - Les Services Techniques Municipaux,
Le Commandant de Police Nationale,
La Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 16 juin 2016

Le Maire,
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



L'Adjoint Délégué
Alain ALONSO